

Relevé de décisions

Conseil de l'école du 3 mai 2019

Au cours de sa séance du 3 mai 2019, le conseil de l'école a

● entendu des informations sur :

- la future direction de l'INSPE
- la réforme des ESPE
- les suites données à la préparation du CAPES Numérique et sciences informatiques

● échangé sur :

- les orientations concernant la politique des emplois

● adopté :

- le procès-verbal CE 2019-01 de la séance du 1^{er} mars 2019 (Unanimité – Pour : 27)
- la suppression du M1 bis à la rentrée 2020, avec l'engagement de préparer un aménagement du M2 en 2020-2021 pour accompagner les étudiants non lauréats dans la préparation du concours (Unanimité – Pour : 27)
- le nom d'usage de l'INSPE : INSPE de Bretagne (Unanimité – Pour : 27)
- le nom de domaine de l'INSPE : @inspe-bretagne.fr (Unanimité – Pour : 27)
- le calendrier 2019-2020 des masters MEEF (Unanimité – Pour : 27)
- la modification suivante de la charte des examens : Une unité d'enseignement acquise est capitalisée à vie, sans possibilité d'y renoncer ultérieurement (Contre : 1 – Abstention : 11 – Pour : 15)

Le directeur de l'ESPE de Bretagne



Pascal BRASSELET